



La CGSLB
vous apporte
l'énergie positive
sur votre lieu
de travail !



**Un environnement de travail agréable
commence par une rémunération juste !**

LA CGSLB DEMANDE D'AUGMENTER LE MONTANT MAXIMUM DES CHÈQUES-REPAS À 10 € !

Pour le moment, ils sont plafonnés à maximum 8 € !

- Vous n'avez pas encore droit à ce montant de 8 € ?
- Ou vous n'avez pas de chèques-repas ?

Le Syndicat libéral va mettre les chèques-repas à l'ordre du jour des négociations dans votre magasin.

**VOUS VOULEZ AUSSI UN CHÈQUE-REPAS
D'UN MONTANT DE 10 € PAR JOUR PRESTÉ ?
ALORS, VOTEZ CGSLB !**



**PLUS D'INFO
SITE WEB
'BOOSTERCHÈQUESREPAS'**



**VOTEZ 1
VOTEZ CGSLB**